



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 MARS 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 38

Votants : 47

N° CC2024-02-02C

OBJET :

**BUDGET ANNEXE
LOCATION DES LOCAUX
PROFESSIONNELS DE LA
CCPSE 57112
AFFECTATION DES
RESULTATS DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 28 février 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Didier BOURNAT ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Christian JEROME ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Cédric BOILOT.

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture063-200072080-20240305-DCC20240202C-DE
Reçu le 22/03/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les comptes administratifs 2023 et les comptes de gestion 2023 du budget annexe Locations de locaux professionnels de la CCPSE, approuvés par délibération du conseil communautaire du même jour,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-262 697,43
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (192 464.46 - 324 420.37)	-131 955,91
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-130 741,52
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-539 142,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (20 998.82 - 31 376.03)	-10 377,21
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-528 764,79
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 11 252.50)	-11 252,50
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-550 394,50

Propose au Conseil Communautaire :

- D'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	262 697,43

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte cette proposition
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 5 mars 2024.

Le Président
Laurent DUMAS

